

Info



Conseillers

Île de France - La Réunion

N°36

ÉDITO



Un an après sa mise en place officielle, l'Agence régionale de Santé d'Île de France ouvre son plan stratégique régional de santé, PSRS, à la concertation. Les conseillers du CIROMK IdF-La Réunion sont donc directement amenés à étudier le document publié sur le site de l'agence le 30 mars 2011, dans le projet Régional de Santé, et à s'impliquer dans les débats qui auront lieu au sein de notre conseil, afin que les représentants du CIROMK IdF-La Réunion émettent leurs éventuelles remarques sur ce texte. L'ONDPS, (observatoire national de la démographie professionnelle), se décline en comités régionaux. Nous veillons à ce que les données utilisées soient issues du conseil de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes, et nous travaillons sur l'affinage des données produites par le CNOMK, dans notre Interrégion. Au-delà des indicateurs strictement quantitatifs, il semble en effet utile de se questionner sur les raisons qui justifient des zones particulièrement denses, et d'autres particulièrement sous dotées. Cette analyse fine ne peut se faire de manière approximative, et un groupe de travail spécifique doit probablement se charger de cette question au sein de notre conseil.

La question de la sécurité a défrayé la chronique, et amené les pouvoirs publics à mettre en œuvre des moyens, d'afficher une volonté de ne pas laisser ce dossier sans réponse. Les ministères de la Santé, de l'Intérieur et de la justice ont élaboré, avec les professionnels de santé, un plan d'action qui trouve sa déclinaison en région, mais prévoit aussi des dispositions spécifiques aux territoires. (Voir plus loin l'article sur ce thème).

Les élections départementales ordinaires passées, c'est maintenant l'heure des premières réunions de conseils, avec l'élection des nouveaux bureaux et des nouveaux présidents, qui seront en charge des conseils départementaux pour les 3 années à venir. Le CIROMK IdF La Réunion souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers ordinaires, et félicite ceux dont le mandat a été reconduit, signe d'une confiance des électeurs pour leurs représentants.

Le second temps électoral de l'année se profile déjà, et c'est des élections au conseil national dont il va être question maintenant. Il s'agit, pour les nouveaux conseillers ordinaires départementaux franciliens, d'élire le représentant du secteur ouest de l'Île de France (départements 78, 92 et 95).

Info conseillers, fidèle à sa ligne éditoriale, ouvrira ses lignes aux candidats qui voudront exprimer leur motivation à briguer le poste de représentant national prévu par les textes pour ce territoire francilien.

Sont éligibles les masseurs kinésithérapeutes inscrits au tableau de l'ordre du secteur, inscrits à l'Ordre depuis au moins 3 ans, à jour de cotisation, et n'ayant fait l'objet d'aucune sanction ordinaire. La candidature doit être adressée au président du conseil national, au plus tard le 27 mai 2011.

Les résultats nationaux sur l'EPP viennent d'être communiqués par le CNOMK. Cette étape clos la période expérimentale, signée pour 2 ans entre le conseil de l'Ordre et la Haute Autorité en Santé en septembre 2008. L'intérêt pour l'évaluation des pratiques professionnelles n'en est pas pour autant moindre au sein des conseils, et le CIROMK IdF La Réunion, à travers les travaux de sa commission, continue d'être force de propositions sur ce dossier.

Enfin nous ne pouvons passer sous silence la question épineuse de la réingénierie de nos études, nos interrogations sur les freins qui s'identifient, les obstacles qui s'érigent face à un projet cohérent tant sur le plan de la qualité des soins que sur le plan économique. A l'heure où l'on met en avant des exigences légitimes de qualité et d'efficacité, à l'heure où l'on parle de coopérations interprofessionnelles, la formation des kinésithérapeutes qui s'appuie sur une législation vieille de plus de 20 ans, semble déconnectée des enjeux de santé publique d'aujourd'hui, a fortiori de demain. La kinésithérapie française doit pouvoir, en cohérence avec celle des standards européens et nord américains accéder bénéficier d'un niveau de formation de ses professionnels permettant à ceux-ci d'accéder à la recherche, de produire des publications scientifiques, d'identifier et de formuler ses savoirs spécifiques.

Dominique PELCA
Président

Sommaire

Page 2-3

- Sécurité des professionnels de santé

- Agenda du mois

- Table ronde :
« Rôle économique des professions libérales »

Page 4-5

- Conférence du
CIROMK IDF - LA REUNION
: Nouvelle pratique en
kinésithérapie

- Journée nationale AVC

Page 6-7

- États généraux de la
santé en Île de France
organisés par
le conseil régional
le 17 mars 2011

- Élections ordinaires

- Réforme des études de
la Masso-kinésithérapie

Page 8

- Démographie

- Élections 2011

Sécurité des professionnels de santé

La sécurité des professionnels de santé (PDS) dans le cadre de leur exercice a fait l'objet de nombreux débats ces derniers mois, au point de sensibiliser les pouvoirs publics, au plus haut niveau de l'État. Particulièrement exacerbée dans certains territoires, et, en Île de France dans plusieurs de nos départements, cette question a déjà été abordée dans nos lignes. Elle continue à mobiliser l'énergie de conseillers ordinaires, et des documents, procédures, actions sont en cours de finalisation ou d'ores et déjà formalisés à certains endroits.

Les ministères de la santé, de l'intérieur et de la justice ont élaboré un protocole d'accord national portant sur la sécurisation de l'exercice professionnel en collaboration avec les Institutions ordinaires des professions de santé. De manière surprenante, les organisations syndicales ont été mêlées en dernière minute à ce débat, introduisant une confusion dont les professionnels de santé se seraient probablement passés.

Les Institutions ordinaires nationales ont exprimé leur désaccord sur ce changement de stratégie en refusant d'entériner un texte devenu ambigu.

En Île de France, une réunion entre le CLIORPS et la préfecture de police du grand Paris est organisée le 26 avril. Au-delà des représentants régionaux des PDS, elle doit permettre aux représentants ordinaires des conseils départementaux de la petite couronne, associés à ceux de Paris, (dans le cadre des compétences en matière de police donnée au préfet de police de Paris) d'être informés directement des dispositifs envisagés par l'État dans l'exercice de sa mission régaliennne.

Il semble fondamental que les conseils départementaux des ordres soient les guichets uniques vers lesquels les professionnels subissant des actes d'agression ou de malveillance s'adressent, que ceux-ci coordonnent, avec les services de police, les éventuelles suites à donner aux éventuels événements. Les conseils départementaux, structures de proximité, sont seuls en mesure d'adapter à leur territoire les ajustements utiles, de quantifier et de qualifier, d'évaluer l'impact des phénomènes de violence sur la réponse sectorielle en matière d'accès aux soins à tous, enjeu majeur de la politique de santé régionale (déclarations ARS).

2 Sans nier l'intérêt que peuvent porter les organisations syndicales aux questions de sécurité, il semble utile de rappeler que l'adhésion à celles-ci constitue une démarche individuelle volontaire. Il n'y a donc pas de commune mesure entre les données qui pourraient être produites par ces dernières et les Institutions ordinaires qui regroupent, par définition, l'ensemble des professionnels en situation légale d'exercer.

Le CIROMK IdF La Réunion, dans sa mission de coordination des structures départementales de l'Inter région, continuera à travailler, en collaboration avec les CDOMK, pour que les professionnels franciliens et ultra marins trouvent un appui efficace, attentif et facilitant auprès de leur Institution.

Dominique PELCA
Président



Réunion à venir...

3 mai 2011
Réunion du CLIORPS

5 mai 2011
Réunion de bureau
Réunion SROS

12 mai 2011
Réunion de coordination des
présidents de CDOMK

19-20 mai 2011
Conférence des présidents

Agenda - Activités du mois

2 mars
Réunion du groupe de travail APA

9 mars
Remise de l'insigne du chevalier du mérite au Docteur Fellous

15 mars
Réunion préfecture de police de Paris

17 mars
Etats généraux de la santé - Conseil régional Ile de France
Réunion du comité régional de l'ONDPS - ARS Ile de France

29 mars
Réunion de bureau

7 avril
Réunion de la commission EPP

12 avril
Journée tables rondes «Rôle économique des professions libérales» - représentation du CNOMK

14 avril
Réunion de bureau
Réunion du comité de pilotage SROS - ARS Ile de France

26 avril
Réunion sécurité préfecture de police de Paris

28 avril
Réunion de la commission régionale d'autorisation d'exercice

Table ronde : « Rôle économique des professions libérales »

L'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes était présent à la table ronde à laquelle a participé, mardi 12 avril 2011, le chef de l'État à Versailles (Yvelines).

Avocats, médecins, kinésithérapeutes, experts-comptables et architectes étaient représentés dans cette réunion dont le thème central était le rôle économique des professions libérales.

L'honneur d'ouvrir le débat est fait à notre jeune consœur de 25 ans, Mlle Martin, installée à Sartrouville (78) depuis 2 ans, qui évoque l'absence de formation à la création d'entreprise, à la gestion, à la confrontation avec les différentes administrations lors du cursus initial de formation, et son sentiment de se retrouver seule et démunie face à ces obstacles.

« Nous, on a besoin de vous pour relancer l'économie française » a déclaré Nicolas Sarkozy.

Donnant sa propre définition des professionnels libéraux « ceux qui demandent moins que les autres et travaillent plus que d'autres », le chef de l'État estime que les relations entre eux et l'administration doivent subir une « révolution complète ».

3 mesures sont proposées : la création d'un simulateur de cotisations sociales, « pour permettre à chaque libéral de savoir à quoi s'attendre », et d'éviter les surprises de trésorerie, la création d'un « coffre fort numérique », site sécurisé centralisant les déclarations diverses où les entreprises libérales les déposeraient, une fois pour toutes. « C'est aux administrations de gérer la complexité de la loi, non pas aux professionnels de la subir ». La troisième proposition est l'avancement du calendrier des charges sociales du printemps à l'automne.

Nicolas Sarkozy évoque la suppression de la TP pour les libéraux, depuis cette année, engage les professionnels libéraux à se regrouper autour de l'UNAPL à qui il demande de réfléchir pendant 3 mois aux complexités administratives, afin de soumettre au gouvernement des « propositions d'allègements de tout ce qui vous paraît superfétatoire ».

Plus spécifiquement pour les professionnels de santé, le chef de l'État a rappelé son attachement au paiement à l'acte. Il évoque cependant la dissociation souhaitable, à ses yeux, d'une consultation de diagnostic de celle d'un renouvellement d'ordonnance. Pour lui, il n'y a pas de problème de démographie des médecins, mais un problème de répartition géographique. Favoriser l'implantation dans les secteurs déficitaires, en reconnaissant le caractère de mission de service public à ces installations en secteurs sous dotés doit donner lieu à une rémunération spécifique. La formation des étudiants doit inciter à une répartition équilibrée des spécialités. Le rôle du médecin généraliste est

réaffirmé comme central, l'incitation à l'installation en ville est une problématique du gouvernement. Le triptyque médecins infirmiers kinésithérapeute est clairement énoncé, et permet d'aborder le sujet des maisons de santé pluridisciplinaires, et en corolaire le statut des SISA, permettant l'exercice en commun de différents professionnels de santé.



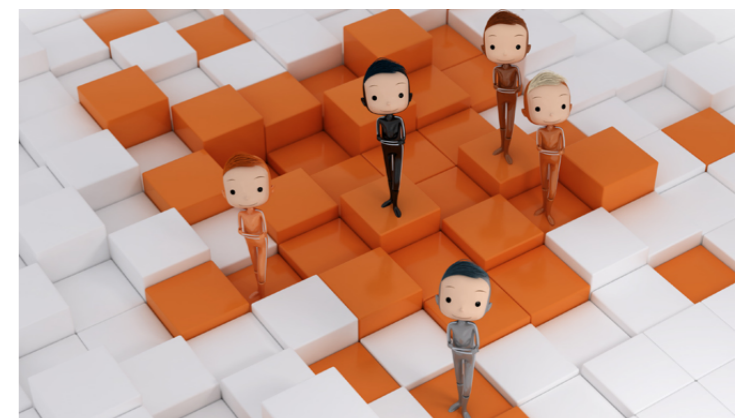
La question de la prévention est abordée, en tant que génératrice potentielle d'économies de dépenses. Elle doit aussi être rémunérée, mais aucun développement n'est fait sur ce chapitre.

Favoriser la maîtrise de stage en ville : c'est en formant les futurs praticiens à un exercice qu'ils connaissent que l'on provoquera le retour en ville des jeunes professionnels. Le chef de l'État pointe l'incohérence à former des étudiants pendant 10 ans en secteur hospitalier en espérant qu'ils se dirigent vers un exercice libéral une fois leur cursus terminé.

Le président de la République parle d'« inventer le statut des professionnels de santé du XXI^{ème} Siècle »

La table ronde se termine sur le sujet de la féminisation des professions libérales, porté par la représentante des avocats. Une occasion pour Nicolas Sarkozy de rappeler les 828000 naissances en France en 2010, les 5% du PIB consacré par notre pays à la politique familiale, les 6 milliards 600 millions consacrés à l'emploi à domicile, l'investissement sur les crèches.

Dominique PELCA
Président



La journée

du Conseil Interrégional de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes île de France et de la Réunion

jeudi 30 juin 2011

Nouvelles pratiques en kinésithérapie

coopérations interprofessionnelles, intérêts et limites

Inscription obligatoire
01 48 22 82 82
cro.idf@ordremk-idf.fr
Places limitées

Tables rondes :
> Réanimation
> Parcours santé
> Prévention en entreprise



De 14h à 18h
Présentation (ARS, droit, déontologie, CIROMK)
Tables rondes
Restitutions des tables rondes
Analyse et débats

Détail du programme sur le site du CIROMK IdF-la Réunion <http://idf.reunion.ordremk.fr>



À la suite de sa réunion plénière, le CIROMK IdF La Réunion proposera, le 30 juin 2011, une réflexion sur « les nouvelles pratiques professionnelles » aux kinésithérapeutes franciliens et réunionnais intéressés par ce thème.

Comment les promoteurs de ces nouvelles pratiques comptent-ils les faciliter, quel regard les acteurs de terrain peuvent-ils porter, quelle expérience, déjà engagées peuvent nous permettre de nous forger une opinion ?

Nous bénéficierons, ce jour là, d'un éclairage complémentaire distancié, à travers l'intervention d'Anne Sophie Ginon, MCF en droit privé, IRERP CNRS, Université Paris Ouest Nanterre la Défense. Interventions, tables rondes, débats et synthèse constitueront le programme de cette après midi qui promet d'être riche.

Jean-Louis BESSE
Président de la commission EPP

Compte rendu réunion ONDPS Du 09/03/11 au siège de l'ARS Océan Indien

Il s'agissait de la réunion de mise en place du comité régional sous la présidence de Madame Chantal de Singly directrice de l'ARS-OI.

Les points de l'ordre du jour suivant ont été abordés :

- Réalisations antérieurs
- Ajustement des propositions pluriannuelles d'effectifs d'internes à former.
- Programme de travail 2011.

Réalisations antérieures :

- Naissance/ Petite enfance
- Insuffisance rénale chronique : la Réunion est département pilote
- Cancérologie

Ajustement du nombre d'internes :

- Planification sur 5 ans et évaluation des besoins par rapport à la démographie par spécialités.

Programme 2011 :

- Accès aux soins : contexte régional spécifique lié à la situation épidémiologique et/ou aux priorités dans la région et estimations des moyens humains nécessaires.

À cet égard il a été remis en séance un document de travail concernant la démographie professionnelle de chaque profession de santé. En ce qui nous concerne, une actualisation est nécessaire :

- Distorsion des chiffres de Masseur-Kinésithérapeute exerçant dans le département entre la liste ordinaire et la liste ARS.
- Surpopulation de Masseur-Kinésithérapeute dans certains secteurs de l'île. Il s'agissait en fait de zones franches ceux qui ne démontre pas que la clientèle traitée est celle du secteur. Les infirmiers et les médecins ont fait la même remarque.
- Absence de la mention de l'IFMK de la Réunion en tant qu'organisme formateur.

La prochaine réunion aura lieu le 25 mai 2011.

Alain CHOULOT
Vice-président

Journée Nationale AVC Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes et Société Française de Rééducation et d'Éducation Neuro Motrice (SFRENM)

Avec plus de 150 000 patients atteints tous les ans en France, l'Accident Vasculaire Cérébral (AVC) représente la troisième cause de mortalité chez l'homme et la deuxième chez la femme, la première cause de handicap acquis de l'adulte ; la tendance naturelle est à l'augmentation en raison du vieillissement de la population. Il est moins connu que les kinésithérapeutes interviennent dès les premières heures et suivent les patients tout au long de leur rééducation, des premières 24 heures à plusieurs années. Nous sommes, de fait, les professionnels les plus présents tout au long de la prise en charge rééducative. La notion de filière et de coordination des professionnels apparaissent comme des facteurs de qualité de la prise en charge. Le Code de déontologie des Masseurs Kinésithérapeutes rappelle dans les articles R4321-105 et R4321-106 les obligations d'information entre confrères, avec l'accord du patient.

Depuis trois ans, des représentants de la profession ont travaillé auprès du Ministère de la Santé, afin de porter notre voix tout au long de l'écriture pluri professionnelle d'un rapport sur la prévention et la prise en charge des accidents vasculaires cérébraux en France. Un « plan d'actions national accidents vasculaires cérébraux 2010-2014 » a été publié en Avril 2010 concernant cette priorité nationale de santé publique. Celui-ci propose des voies d'amélioration dans l'organisation du système de soins en prenant en compte la prévention, l'information de la population, l'éducation thérapeutique, les différentes options de prise en charge, les systèmes d'information, la formation, la recherche, la démographie et la réflexion des professionnels sur leurs pratiques. Tous ces thèmes concernent directement les kinésithérapeutes et ceux-ci ont, partout en France, des propositions à faire. Le plan national décline une grande partie de ces items en projets régionaux dans le cadre des Agences Régionales de Santé (ARS), celles-ci étant évaluées dans leur déploiement, entre autres, par des indicateurs concernant l'AVC.

En parallèle de ce travail, de très nombreux représentants issus de toutes les professions impliquées dans la prise en charge et l'accompagnement des patients atteints d'AVC ont travaillé avec la Haute Autorité en Santé (HAS) à l'élaboration d'indicateurs partagés de pratique clinique. Ces derniers permettent une évaluation partagée et utilisent un langage commun par les médecins spécialistes, généralistes et les rééducateurs. Ils participeront à l'amélioration des pratiques professionnelles.

Devant toutes ces propositions et avec l'envie de participer à la rééducation neurologique de demain, un groupe de kinésithérapeutes venu des quatre coins de France a décidé de créer une association, la « Société Française de Rééducation et d'Éducation Neuro Motrice » afin d'installer des liens entre les rééducateurs intéressés par ces domaines. Les pathologies concernées sont l'AVC bien sur, mais aussi toutes les pathologies neurologiques à prédominance neuro motrice.

Le Conseil de l'Ordre et la SFRENM se sont associés pour organiser conjointement une journée d'échanges autour des pratiques des professionnels dans la rééducation des patients atteints d'AVC. L'ensemble de la filière sera questionnée, la prise en charge aigüe en Unité Neuro Vasculaire (UNV) ou service de neurologie, le séjour en centre de soins de suite et de réadaptation (SSR) et la rééducation en ville. Dans le cadre de ses missions sur l'évaluation des pratiques professionnelles (EPP), le Conseil National de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes permet l'organisation et diffuse les travaux proposés. Le Conseil Interrégional Ile de France - La Réunion (CIROMK IdF - La Réunion) organise et déploie les évaluations de la journée par des dispositifs interactifs qui seront mis à disposition pendant les tables rondes mais aussi par des questionnaires administrés avant la journée, juste après et à distance de celle-ci. On peut parler d'un « groupe de pairs à 300 participants » avec des références qui seront appelées tout au long de la journée. Après un état des lieux de la recherche en rééducation de l'AVC et un constat sur la filière AVC actuelle, l'organisation des soins, quatre tables rondes sur les pratiques relatant quatre moments forts de la prise en charge de rééducation seront abordés.

Les participants sont invités à s'inscrire sur le site du Conseil National de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes www.ordremk.fr, ou par mail à l'adresse suivante : contact@sfrenm.fr avec leur nom, prénom, adresse, téléphone et adresse électronique.

La journée est gratuite pour tous les participants avec un buffet servi le midi.

A noter le site internet de la SFRENM www.sfrenm.fr pour suivre et participer à cette dynamique neuro motrice de la rééducation.

Programme prévisionnel

- 08h30 Accueil et café
- 09h00 Ouverture et discours
- 09h30 État des lieux de la recherche pour la rééducation de l'AVC
- 10h15 État des lieux de la filière AVC aujourd'hui et sa coordination
- 11h00 Table ronde 1 : AVC et Unité Neuro Vasculaire (UNV)
- 11h45 Table ronde 2 : AVC et Soins de Suite et Réadaptation (SSR)
- 12h30 Déjeuner
- 14h00 Table ronde 3 : AVC et accompagnement ambulatoire suite à la sortie de l'UNV
- 14h45 Table ronde 4 : AVC et accompagnement ambulatoire suite à la sortie de SSR
- 15h30 Lancement de la SFRENM et débats
- 17h00 Fin

Eric DELEZIE
Secrétaire général



MASSO-KINÉSITHÉRAPIE ET AVC : d'un bout à l'autre de la filière

- ACCOMPAGNER, ÉDUCER, GÉRER, AMÉLIORER, FACILITER
- État des lieux
- Coordination filière
- Savoirs en rééducation
- Recherche

Samedi 21 mai 2011 - Espace Saint-Martin - Paris 3^e

Journée professionnelle sur la place de la masso-kinésithérapie dans la filière de soin du patient victime d'accident vasculaire cérébral (AVC)

Cette journée est l'occasion de réflexions professionnelles, entre masseurs-kinésithérapeutes, sur l'état des lieux, la coordination de la filière, les savoirs de la rééducation et la recherche au sujet du patient victime d'AVC. Elle permet d'afficher le rôle de proximité du masso-kinésithérapeute salarié et libéral tout au long de la prise en charge coordonnée.

Programme

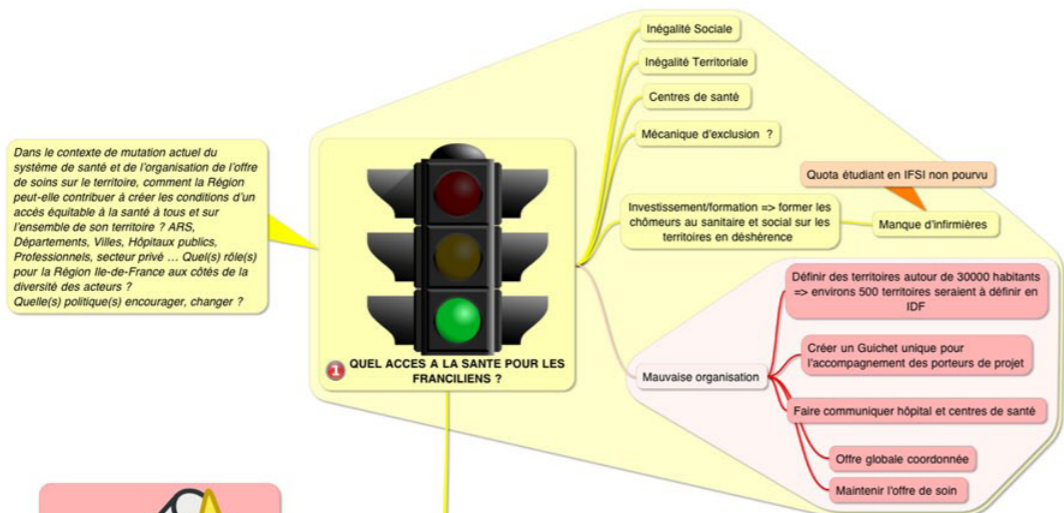
- État des lieux de la recherche en rééducation de l'AVC
- État des lieux de la filière AVC aujourd'hui et sa coordination
- Tables rondes :
 - AVC et Unités Neuro Vasculaires (UNV)
 - AVC et Soins de Suite et Réadaptation (SSR)
 - AVC et accompagnement ambulatoire suite à la sortie de l'UNV
 - AVC et accompagnement ambulatoire suite à la sortie de SSR

Plus d'informations sur www.ordremk.fr

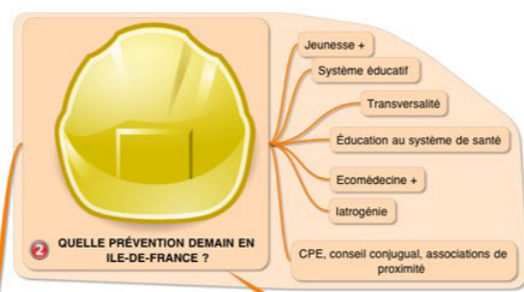
Société Française de Rééducation et d'Éducation Neuro Motrice (SFRENM)



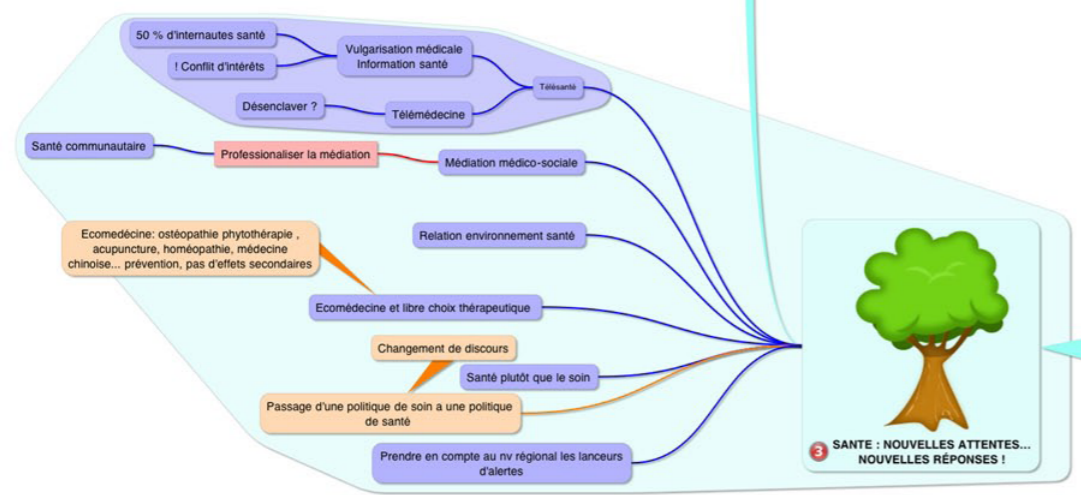
Etats généraux de la santé en Île de France organisés par le conseil régional du 17 mars 2011



La Région a créé en novembre 2010 le Haut comité médical d'Île-de-France. Une instance essentielle pour son président Jean-Paul Huchon car elle va permettre « à l'heure où le système de soins s'effrite, de maintenir l'égalité de l'offre territoriale de santé et d'aider la Région à définir ses politiques de santé ». Composé de 17 membres, dont 7 praticiens hospitaliers, ce comité est un organe de réflexion, de conseil et de prospective à destination des élus régionaux sur les grands thèmes liés à la santé en Île-de-France. Il va par exemple travailler sur l'organisation du système de santé en Île-de-France (démographie médicale, accès aux soins, territorialisation de la santé...) et sur l'angle sanitaire (vieillesse, cancérologie, santé mentale, psychiatrie, urgences hospitalières...)



Environnement, alimentation, risques professionnels, précarités, comportements à risques... aujourd'hui, le débat public sur la santé intègre les nombreux facteurs non médicaux. À juste titre, puisque nous savons aujourd'hui que la grande majorité des problèmes de santé en résultent. Dans ces conditions, une politique sanitaire réduite au seul accès aux soins est à long terme coûteuse et inefficace. La prévention doit-elle être envisagée aujourd'hui comme un pilier essentiel des politiques de santé publique ? La Région intervient dans ce domaine et s'interroge. Quelles priorités en termes de public(s) ? De problématique(s) de santé publique ? Quels acteurs ? Quelles pratiques ? Innovations ?



Élections ordinales



Le 31 Mars, les Conseils départementaux de l'Ordre (CDOMK) ont procédé au renouvellement de la moitié de leurs élus, conformément aux dispositions légales. L'organisation de ce temps fort de notre vie professionnelle s'est déroulée avec le professionnalisme qui caractérise maintenant l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes, installé depuis 2006. Les bureaux sortants et les élus de chaque CDOMK ont su faire de ce moment un espace de discussion au service des patients, de la profession et de la santé. Avec une participation correspondant à celle observée lors des consultations professionnelles ou citoyennes, l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes s'inscrit désormais dans le paysage institutionnel pour les kinésithérapeutes de France. Les résultats de ces élections révèlent une stabilité significative des élus, confirmés pour la plupart dans leurs mandats par des électeurs qui leur renouvellent leur confiance, reconnaissent leur investissement important au service de la profession.

tité, dans laquelle chaque masseur kinésithérapeute peut et doit pouvoir s'exprimer, par l'intermédiaire de ses élus. Les élus départementaux et régionaux n'ont pas un rôle subalterne ou figuratif, et doivent participer aux décisions politiques de la structure, afin d'assurer une représentation réelle de notre profession. Si la cohésion de la structure nécessite une gouvernance nationale, celle-ci n'est légitime qu'à travers les mandats qui lui sont confiés par les structures départementales. L'observation attentive de l'activité de terrain, le diagnostic de proximité constituent des apports incontournables à l'élaboration

de projets stratégiques plus distancés, qui permettent une évolution et une représentativité probablement souhaitable de notre profession. La somme des strictes compétences de chacun des conseillers est alors dépassée, car c'est de la compétence collective que sont issues les options ou les décisions qui seront retenues. Chacun devient important, chacun devient garant de sa représentation, chacun construit alors une partie de l'histoire de la kinésithérapie d'aujourd'hui, et de demain. La confraternité prend son sens.

Eric DELEZIE
Secrétaire général

Réforme des études de Masso-Kinésithérapie : L'ensemble des acteurs de la formation veut des avancées !

Lancée depuis septembre 2007, la réingénierie du Diplôme d'Etat en Masso-kinésithérapie est au point mort depuis le 20 décembre 2010 par défaut de décisions gouvernementales.

En effet, alors que le cabinet de Monsieur Xavier Bertrand, avait annoncé des arbitrages concernant le mode d'entrée en IFMK et le type de reconnaissance du futur diplôme "au cours du 1er trimestre 2011", force est de constater que le gouvernement et son Ministère de la Santé restent encore et **toujours dans un silence pesant** qui dès lors confère un caractère suspect à une volonté de réforme pourtant largement affichée.

L'ensemble des cosignataires de ce communiqué tient tout d'abord à rappeler l'urgence à réformer le cursus des études de Masso-kinésithérapie encore régleménté par un décret datant de 1989 et en inadéquation majeure avec leur décret d'actes datant de 2000. Ensuite, souligner leurs attentes et leurs propositions pour une « Réforme » orientée :

- vers l'avenir avec une plus large responsabilité et autonomie du futur professionnel
- sur l'obtention d'un niveau de compétences aligné sur les meilleurs standards internationaux

Afin d'améliorer la prise en charge des patients et faciliter l'adaptation des futurs professionnels aux défis à venir.

Mr X.Bertrand énonçait dans une interview donnée à "Kiné Actualité", le 24 mars 2011, que **"cette réforme a pour objet d'améliorer la formation et de l'inscrire dans le cadre du schéma universitaire licence-master-doctorat"**. Nous, représentants cosignataires, prenons acte de ces propos et continuerons à veiller à leur traduction réelle.

Ainsi cette « Réforme » ne doit pas se résumer à l'attribution d'un grade minimal de Licence.

24 IFMK (Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie) sur 37 déroulent leur cursus sur 3 ans d'études professionnelles effectuées après une première année commune des études en santé (depuis 22 ans pour certains !). Ainsi, un statut quo sur ce modèle ne pourrait être considéré comme une « Réforme », mais comme un **inacceptable** « bidouillage » aberrant et régressif.

Les cosignataires réaffirment la nécessité d'inscrire la formation des Masseurs-kinésithérapeutes dans le cadre international de la physiothérapie.

D'un commun accord, ils préconisent :

- d'étaler le temps de formation professionnelle sur **4 années d'études professionnelles post-sélection**, afin que les étudiants intègrent pleinement les savoirs et les compétences nécessaires à une pratique professionnelle réactualisée.
- d'établir une **sélection homogène par une 1ère année universitaire commune aux études de santé**.
- d'attribuer un **niveau Master** au Diplôme d'Etat en Masso-kinésithérapie.
- de mettre en place une réelle **politique de recherche** dans le domaine de la rééducation dans laquelle les kinésithérapeutes joueront pleinement leur rôle et pourront s'exprimer au travers d'une filière doctorale alimentant les besoins des IFMK et des Universités.

C'est uniquement sur ces conditions que le gouvernement assurera une formation efficiente aux futurs Masseurs-Kinésithérapeutes et garantira ainsi l'évolution de la qualité des futurs professionnels. Nous sommes déterminés à veiller et à mettre en œuvre les actions nécessaires à la conclusion d'une juste réforme se traduisant par une réelle évolution.

Nous espérons que ces propos seront reçus par Monsieur le Ministre et nous nous tenons à sa disposition pour une rencontre prochaine.

CONTACTS :

Philippe SAUVAGEON Président SNIFMK IFMK - 92 Rue Auguste Blanqui - 13005 MARSEILLE Tél : 04 96 12 11 15 philippe.sauvageon@ifmk.univ-mrs.fr	Luc BOUSSION Responsable Communication SNIFMK Tél : 06.50.63.17.39 direction.ifmk@ch-vichy.fr	Amaury BRIDOUX Président FNEK FNEK c/o FAGE - 5 rue Frédéric Lemaître - 75020 Paris Tél : 06.67.28.26.40 president@fnek.fr
---	---	---

Démographie

Retrouvez toutes les données démographiques des masseurs kinésithérapeutes sur le site de l'ordre

www.ordremk.fr

et pour l'île de France et La Réunion sur le site du CIROMK

<http://idf reunion.ordremk.fr>

8



Élections 2011

Pour les départements

27 janvier - date d'affichage de la liste des électeurs

27 janvier au 04 février - Période de réclamation portant sur la liste par les électeurs

07 février - date d'affichage définitif de la liste des électeurs éventuellement modifiée

1^{er} mars - date limite de réception des candidatures

31 mars - Dépouillement des votes - Journée électorales

Pour le national

28 juin - Dépouillement des votes - Journée électorales

Pour les régions et interrégions

20 octobre - Dépouillement des votes - Journée électorales

L'info conseillers, édité par le Conseil interrégional de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes d'Île de France et de la Réunion

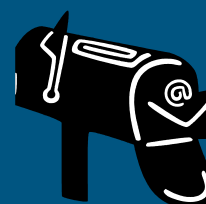
Directeur de la publication :
Dominique PELCA

Rédacteur en chef :
Dominique PELCA

Secrétaire de rédaction :
Eric DELEZIE

Création maquette et mise en page :
Virginie TADOUNT

Ont participé à ce numéro :
Jean-Louis BESSE
Eric CHARUEL
Alain CHOULOT



Pour joindre votre conseil

5 rue Francis de Pressensé
93210 La Plaine Saint Denis

Tél. 01 48 22 82 82
Fax : 01 48 22 64 95

secretariat@ordremk-idf.fr

[Http://idf reunion.ordremk.fr](http://idf reunion.ordremk.fr)

Greffière de la CDPI :
Solène Berger

Assistante de direction :
Virginie Tadount

Horaires d'ouvertures :
Lundi au vendredi
9h - 12h et 14h - 17h